

1000 bovins en Creuse et 4000 à Digoin : que faire des bovins mâles ? *Anne Vonesch, Collectif Plein Air*

Adieu prairie ! Les fermes d'engraissement en Creuse et de négoce à Digoin, très contestées, ont en commun de concerner des jeunes bovins mâles de race à viande. Ils sont les fruits directs des aides couplées aux vaches allaitantes. Ces aides entretiennent une filière d'exportation. Le problème est politique.

Remettre à plat les aides à la filière allaitante !

Table des matières

1000 BOVINS EN CREUSE ET 4000 A DIGOIN : QUE FAIRE DES BOVINS MALES ?	
REMETTRE A PLAT LES AIDES A LA FILIERE ALLAITANTE !.....	1
Résumé.....	2
Viande bovine : herbages ou zéro pâturage ?.....	3
L'intérêt écologique de l'herbe	3
Quelques définitions	4
Le cycle prairie / stabulation	4
Le troupeau naturel et les liens.....	5
Le sevrage – et après ?	5
Le réallotement, une maltraitance sociale.....	5
La PAC (chasse aux primes) abandonne les veaux qu'elle fait naître	6
L'agrandissement des exploitations est un leurre	7
Exportations : combien ?.....	7
Exportation d'animaux vivants : où est le problème, pourquoi est-ce si grave ?	8
Engraissement intensif des mâles	9
A 100 ou à 1000, qu'est-ce que cela change pour l'animal ?.....	9
Engraissement intensif : l'exemple de l'Alsace	10
Dans l'arène des pouvoirs	10
L'engraissement des femelles, facile au pré	11
De bonnes solutions pour valoriser les bovins mâles ? Bien-être et pâturage !.....	11

Résumé

Les vaches allaitantes, de race à viande sont nombreuses car soutenues par des aides couplées. Leurs veaux, une fois sevrés, connaissent des sorts très divers et pas toujours enviables. Génisses et bœufs (=mâles castrés, une faible part des mâles) sont susceptibles de pâturer, mais la majorité des mâles sont conduits dans des ateliers d'engraissement intensif, où ils sont logés en groupe dans des cases, jusqu'à l'âge de 18 à 24 mois, en tant que jeunes bovins (ou taurillons), pour des débouchés industriels. Eux ne voient plus de prairie, et disposent de moins d'un mètre carré pour 100 kg de poids vif, sur paille ou sur caillebotis.

Plus d'un million de jeunes animaux sevrés sont exportés vivants pour être engraisés, traditionnellement vers l'Italie, et de plus en plus vers des pays tiers du pourtour méditerranéen. Plus de 60 000 sont exportés vivants pour la boucherie, dont environ la moitié vers des pays tiers. Ces exportations posent des problèmes cruels de protection animale, pendant le transport et à l'arrivée. La filière bovine considère que ces exportations sont nécessaires pour la survie des éleveurs. Pour des éleveurs qui aiment leurs bêtes elles sont insoutenables.

Pour l'avenir de la filière allaitante il serait souhaitable

- qu'elle retrouve sa vocation herbagère, en engraisant tous les animaux en zone herbagère où ils sont nés,
- qu'elle mette au centre de ses modes de production le bien-être des animaux, avec un pâturage effectif, un logement hivernal spacieux et confortable, et le respect des liens sociaux entre animaux autant que possible,
- qu'elle renonce totalement aux transports longs et à l'exportation d'animaux vivants pour la boucherie et à terme aussi pour l'engraissement.

Il serait pertinent de construire des filières et de promouvoir des produits sur la base de ces arguments, qui peuvent rendre la production réellement sympathique et convaincre sur son intérêt environnemental. Par contre, l'adaptation des carcasses à des critères industriels en faisant violence aux animaux ne peut pas rendre la démarche particulièrement sympathique ou convaincante. En se donnant les moyens d'informer les consommateurs, beaucoup de choses sont possibles. La Suisse l'a démontré en construisant, au fil des années, de nombreux labels sur la base du bien-être animal en élevage herbager. Deux exemples : le NaturaBeef, où les jeunes animaux de 10-11 mois vont directement du troupeau allaitant à l'abattoir sans passer par une phase de finition en claustration ; et le SwissPrimBeef pour des animaux plus âgés avec une phase d'engraissement intensif mais néanmoins l'obligation d'une demi-journée quotidienne de pâturage. Il est en effet possible de faire mieux que d'emprisonner un groupe de veaux sevrés dans une case d'engraissement pour le restant de leurs jours !

Une telle réorientation cohérente et crédible suppose de réformer les aides et de ne plus les coupler aux vaches allaitantes pour produire un maximum de veaux, mais de les donner aux éleveurs pour engraisser et finir les animaux au pâturage.

Le Ministre Le Foll avait accordé 150 € par jeune bovin abattu à un poids plus léger, ceci pour désengorger le marché de la viande ! Il est grand temps de sortir des aides sans sens ni raison et de remettre au centre l'éleveur, l'animal et l'environnement.

Viande bovine : herbages ou zéro pâturage ?

La viande dite de « *bœuf* » englobe une réalité très diverse et mal connue du grand public. La France a environ 3,6 millions de vaches laitières (le troupeau laitier fournit beaucoup de viande) qui sont de type laitier et parfois mixte (Montbéliarde, Vosgienne,..), et 4,2 millions de vaches allaitantes de race dite à viande. Il existe une publicité soutenue pour la viande bovine de race allaitante, pour se démarquer de la viande de race laitière : des races mythiques, des paysages grandioses, une saveur persillée qui fond sous la langue. Mais par contre des revenus de misère pour les éleveurs naisseurs. Des investissements pour des usines à viande, soutenues par les pouvoirs agri-publics. La filière a de longue date voulu mettre l'accent sur l'origine de la viande mais ne pas afficher les conditions d'élevage. La stratégie de l'opacité permet d'entretenir cette image de vastes herbages autour des races à viande, une image qui n'est que partiellement vraie. Elle camoufle le fait que la majorité des jeunes animaux part vers un engraissement très intensif où ils ne voient plus de prairie, afin de fournir le type de carcasses que l'industrie demande. Aussi, la production herbagère est poussée à toujours plus de performance.

L'intérêt écologique de l'herbe

Les ruminants valorisent la ressource en herbe. Ils produisent de la nourriture humaine dans des zones et sur des terres où les céréales peinent à pousser. Au niveau mondial c'est un apport irremplaçable à l'alimentation de l'humanité. Il n'y a pas de compétition entre alimentation animale et humaine pour l'herbe, contrairement aux céréales. Or l'UE destine plus de 60 % des céréales utilisées aux animaux (174 Mt sur un total de 285 Mt utilisées). Ce sont ces excès injustifiables qui assurent des débouchés à des rendements maximisés de céréales, obtenus à grand renforts d'engrais et de pesticides et d'un machinisme agricole de plus en plus luxueux, accentuant la spirale de l'endettement.

Aujourd'hui les Agences de l'Eau cherchent à favoriser les surfaces en herbe pour sécuriser un approvisionnement en eau de qualité, surtout dans les zones de captages et d'autant plus si la ressource est déjà polluée. En agriculture biologique, l'inclusion de prairies temporaires dans la rotation aide à se passer de pesticides.

Quant au changement climatique, le rôle des prairies pour le stockage de carbone est majeur. Sous cet aspect, le retournement de prairies temporaires n'est pas optimal.

Pour ce qui concerne les émissions d'ammoniac, elles sont moindres lorsque les bêtes sont au pâturage qu'à l'étable, parce que les urines s'infiltreront rapidement dans la terre.

Pour la biodiversité, les prairies sont évidemment très avantageuses comparées aux cultures conventionnelles avec leurs désherbants. Avec l'intensification des prairies il y a toutefois quelques bémols à apporter. Le productivisme ne s'arrête pas aux prairies. D'abord, la fertilisation réduit la diversité des plantes et appauvrit considérablement la flore. Des techniques de pâturage modernes délimitent entre les fils électriques des îlots successifs assurant chacun quelques jours de pâture, avant de passer à l'îlot suivant. Cela permet d'exploiter au maximum les stades les plus nutritifs de la pousse de l'herbe, tout en préservant son développement racinaire et en conséquence certaines fonctions écosystémiques. Cette méthode vise une uniformisation de la ressource et se passe de la montée en graines des herbes et des fleurs.

Cette approche fait partie de la redécouverte de l'herbe en tant que facteur de réduction des coûts et d'autonomie des élevages, dans le but de réduire voire de supprimer l'achat de concentrés.

A côté (ou en complément) de la performance se développe une reconnaissance de la valeur d'une prairie naturelle à flore diversifiée en tant que prairie-pharmacie.

Toujours est-il que le pâturage favorise une bonne santé des bovins, au niveau nutritionnel comme au niveau locomoteur, cardio-vasculaire et respiratoire, grâce à l'activité physique et à l'air frais, et qu'il permet une liberté de comportement naturel et une distance optimale entre animaux, donc une réduction du stress notamment du stress social.

Le plus naturel et le plus beau est le pâturage extensif sur de vastes espaces semi-naturels, où le troupeau se déplace librement selon l'heure de la journée, selon la pluie, le vent et le soleil, boit au ruisseau, s'abrite sous les arbres, et choisit par ses savoirs ancestraux où se reposer et se nourrir. En espérant qu'aucun technicien ne passe par là pour augmenter la « performance » de ces animaux.

Quelques définitions

Veau = bovin jusqu'à 8 mois d'âge au maximum (aux Pays-Bas les veaux sont en général plus âgés qu'en France)

Taurillons ou jeunes bovins = mâles non castrés élevés jusqu'à 2 ans maximum.

Attention, la terminologie européenne est différente, désignant par jeune bovin un bovin mâle jusqu'à 12 mois d'âge, la catégorie entre 8 et 12 mois étant beaucoup consommée dans certains pays et peu en France.

Génisse = femelle n'ayant pas encore vêlé

Bœuf = mâle castré

Vaches = vaches réformées après production laitière ou reproduction

Quant aux poids, un exemple : sur un **poids vif** de 740 kg, le **poids carcasse** (froide) fait 400 kg et le **rendement** abattage sera de 54 %.¹

Le cycle prairie / stabulation

Contrairement aux veaux des vaches laitières, les veaux de races sélectionnées pour la viande ne sont pas enlevés à leur mère mais vivent avec leurs mères dans le troupeau. En effet, leurs mères n'étant pas traitées, le lait est destiné au veau, et l'herbe des pâtures les nourrit de la manière la plus simple et naturelle qui soit, et la moins chère. Mais durant la mauvaise saison l'herbe ne pousse pas (nous ne sommes pas en Nouvelle-Zélande) et il faut bien passer des mois à l'étable. Plus elle est spacieuse, lumineuse et bien paillée, mieux c'est. Dans certaines exploitations en zone plus céréalière, des vaches allaitantes restent toute l'année à l'étable, avec leurs veaux, sans pâturage, même si de l'herbe et/ou du foin leur est apporté.

¹ <http://www.la-viande.fr/economie-metiers/economie/chiffres-cles-viande-bovine/rendement-type-vache-allaitante>

Le troupeau naturel et les liens

Dans des conditions naturelles, ces veaux grandiraient en restant dans le troupeau. Les mâles, devenant adultes, prendraient distance. Un troupeau de bovins tend à être de structure matriarcale, et des vaches expérimentées le guident. Les mâles adultes vivent plutôt solitaires ou en groupes de mâles, et reviennent vers le troupeau pour la reproduction. Toutefois il existe des cas de troupeau sur de grands pâturages, où femelles et mâles vivent ensemble.

Les veaux femelles restent attachés à leur mère, même après le sevrage, et expriment un lien privilégié avec elle durant toute la vie. Mais le plus souvent le système d'élevage ne le leur permet pas.

Le sevrage – et après ?

En élevage allaitant, le sevrage se fait brutalement par l'homme, souvent vers 8 mois, ou jusqu'à plusieurs mois plus tôt ou plus tard. Le jour de la séparation, le veau perd au même moment l'affection et la compagnie de sa mère, et la possibilité de téter, même s'il n'a plus vraiment besoin de lait à cet âge. Désormais les mâles sont des broutards, les femelles des broutardes et des génisses (jeunes vaches n'ayant pas vêlé). Ces animaux sont destinés à l'engraissement pour la viande à l'exception de ceux et celles gardés pour la reproduction.

Qu'est-ce qui se passe ensuite, après le sevrage ? Il y a ceux qui restent sur la ferme où ils sont nés, accomplir la durée de vie qui leur est allouée. Il y a ceux que les camions emportent. Les itinéraires possibles sont très divers. La première différence à considérer est celle entre mâles et femelles. Le plus difficile sera en effet de trouver de bonnes réponses à la question : que faire avec les mâles ?

Le réallotement, une maltraitance sociale

Quand au sevrage les camions viennent emporter les animaux, leur stress est intense et fragilise leur système immunitaire. Le plus souvent ils sont réallotés, c'est-à-dire triés et regroupés selon leur poids pour former des groupes homogènes, ce qui est supposé faciliter leur alimentation. Ainsi des animaux qui ont grandi ensemble, qui se connaissent et sont amis, sont séparés, et confrontés à des congénères inconnus avec lesquels il s'agit d'établir une hiérarchie. Tout cela dans un environnement nouveau plus ou moins anxiogène, et avec un changement de régime alimentaire. Après réallotement il y a davantage de bagarres et de comportements sexuels que dans un groupe stable, et de manière générale plus de réactions de stress dans diverses situations de manipulation et aussi à l'abattage.² Ainsi il a été établi par la recherche qu'il est plus rentable de laisser les animaux qui se connaissent ensemble, même si leur poids est hétérogène, que de regrouper des animaux de même poids qui ne se connaissent pas, ceci en raison du stress induit.

² <http://prodinra.inra.fr/ft?id={B5BF2E8E-FBBC-46C9-AE3F-1AF8E9FCD173}>

La PAC (chasse aux primes) abandonne les veaux qu'elle fait naître

Naturellement, l'élevage bovin est lié aux zones herbagères où les cultures poussent mal. Hélas, la production laitière en plaine céréalière est plus « compétitive » (soi-disant). Ainsi, en zone herbagère, les troupeaux allaitants ont souvent remplacé les vaches laitières, mais les revenus ont toujours été bas. La PAC a joué un rôle primordial dans ces évolutions.³ Le productivisme ayant triomphé, il a fallu aider les zones défavorisées, herbagères. En 1980 a été introduit la prime au maintien du troupeau de vaches allaitantes (PMTVA), en 1984 les quotas laitiers, et en 1987 la prime spéciale bovins mâles (PSBM) pour conforter l'engraissement des mâles. En 1992 il y a eu une réforme de la PAC avec l'arrivée des primes compensatrices, une incitation (limitée !) à l'extensification (seuils de chargement) et une prime à l'abattage. En 2003 est arrivé le découplage : les aides ont été dissociées de la production – avec l'exception des vaches allaitantes. Depuis, les prairies et surtout les zones défavorisées (montagne) obtiennent des soutiens qui évoluent au fil des réformes, tout comme les mesures agroenvironnementales qui compensent des pertes de revenu liées à l'extensification des pratiques (peu ou pas de fertilisation, réglementation des dates de fauche, zones refuges...). Ces dernières mesures sont limitées à des zonages particuliers, surtout Natura 2000.

La PMTVA a été suivie par l'aide couplée⁴ aux vaches allaitantes. En 2017 celle-ci est dégressive : elle est de 176,-€ pour les 50 premières vaches, puis de 130,-€ jusqu'à la 99^{ème}, et de 70,-€ de la 100^{ème} à la 139^{ème}, et plus rien au-delà. Jusqu'à 3,845 millions de vaches peuvent ainsi être primées. Mais aussi, sous Le Foll et contre l'avis de la Confédération paysanne, un seuil de 10 vaches allaitantes a été appliqué, avec aucune aide en-dessous de ce seuil ! Aussi, les génisses ont été exclues de cette aide couplée, qui, malgré une certaine dégressivité, incite encore à l'agrandissement et décourage fortement l'engraissement des génisses à l'herbe.⁵ L'élevage allaitant reste une chasse aux primes, quitte à bourrer une étable vétuste durant l'hiver. A souligner qu'il n'existe aucune condition qualitative à l'attribution de ces aides, ni en matière d'environnement, ni en bien-être animal.

Or chacune de ces vaches primées produit chaque année un veau. Que faire avec ces veaux ? Ils sont abandonnés aux forces du marché. La politique des aides incite à les faire naître, et les livre au jeu de l'import-export de l'industrie de la viande.

La pression économique est intense. De très nombreux éleveurs sont en grande difficulté économique. L'encadrement technique des filières bovines pousse à la performance. La réduction des coûts de production incite à la valorisation des prairies en autonomie fourragère en évitant l'achat de concentrés. Le maintien des prairies est un grand avantage environnemental, en particulier sous l'aspect du stockage de carbone dans les sols. Or, l'intensification de l'exploitation des prairies atteint leur biodiversité. Pour préserver la richesse botanique, il faut des prairies extensives.

³ <http://prodinra.inra.fr/ft?id={87336DC7-C521-457E-846C-DFB999C0DCB5}>

⁴ <http://agriculture.gouv.fr/telecharger/84393?token=61e91d4c662843e9a1b44152663c59c7>

⁵ <http://www.confederationpaysanne.fr/actu.php?id=3154&PHPSESSID=a1499b6e13e>

L'agrandissement des exploitations est un leurre

Une vaste étude de l'INRA examine l'évolution des structures entre 1994 à 2013 dans le bassin allaitant charolais⁶. Durant 24 ans, la productivité du travail augmente de 2,2 % par an : la viande produite par heure de travail augmente. En effet, la SAU (surface agricole utile) et les UGB (Unité de Gros Bétail) augmentent par UTH (Unité de Travail Humain). La mortalité des veaux augmente aussi, donc la productivité du troupeau tend à diminuer. Et surtout, le revenu s'effondre. Ce ne sont que les aides de la PAC qui sauvegardent un semblant de revenu. Le système a perdu en efficacité, alors que les frais ont augmenté : concentrés, énergie, entretien du matériel, amortissement... Bref, en conclusion, l'agrandissement est un leurre. Les économies d'échelle miroitées ne sont pas au rendez-vous. En ce qui concerne les animaux vendus, il s'est produit une évolution lourde de conséquences : l'engraissement au pâturage diminue (de > 20 % à < 10 % des bêtes), et la vente de brouillards pour l'engraissement intensif augmente (de < 40 % à > 60 %).

Exportations : combien ?

Dans le passé, environ un million de brouillards français étaient exportés en Italie pour un engraissement intensif. En 2016, les exportations d'animaux vivants destinés à l'engraissement comportent 254 000 animaux de 160 à 300 kg, et 819 000 animaux de plus de 300 kg (dont environ trois quarts de mâles) dont 710 000 vers l'Italie. Quant aux animaux vivants exportés destinés à la boucherie, ils sont en 2016 12 700 entre 160 et 300 kg, et 50 000 supérieurs à 300 kg, dont quatre cinquièmes de mâles et plus de 25 000 sont exportés vers des pays tiers (pourtour méditerranéen). En 2016 l'exportation de bovins vivants a augmenté de 4,1 % par rapport à 2015⁷. En 2012 la France a exporté plus de la moitié de ses jeunes bovins. L'exportation française de viandes congelées vers des pays tiers représente 5 700 tec ou 12,1 M €. A noter que le plus grand exportateur européen d'animaux de boucherie vivants est l'Irlande qui veut augmenter sa production.

En France la consommation des ménages baisse régulièrement, à savoir de 16 % entre 2010 et 2016. La France produit plus de jeunes bovins qu'elle ne consomme, donc elle en exporte beaucoup, et elle produit moins de vaches qu'elle ne consomme donc elle en importe. Toutefois le bilan import-export varie selon les pièces.

Quant aux usines d'engraissement qui s'implantent en France, leurs promoteurs n'ont pas tout à fait tort en disant que les fermes-usines françaises ne font que remplacer des fermes usines à l'étranger. A noter que la Russie se constitue son propre troupeau bovin.

Alors qu'actuellement la filière allaitante française dépend de l'exportation et ne cesse de chercher de nouveaux marchés à l'export, cette même filière hurle à la perspective de l'accord commercial CETA avec le Canada, et encore plus concernant d'éventuels accords avec les Etats-Unis et le Mercosur. A juste titre ! Ce serait en premier lieu à la production bovine, déjà en crise, de faire les frais de ces accords et de subir des importations considérables, et de surplu l'importation de morceaux nobles (les plus rémunérateurs, indispensables à l'équilibre), qui seront lancés sur le marché solvable européen.

⁶ <http://www.ouest-france.fr/economie/agriculture/space/space-rennes-l-agrandissement-des-structures-un-leurre-5227084>

⁷ <http://www.franceagrimer.fr/index.php/content/download/52984/511160/file/STA-VIA-BOV-Donn%C3%A9es%20statistiques%202016.pdf>

Exportation d'animaux vivants : où est le problème, pourquoi est-ce si grave ?

L'exportation est particulièrement grave lorsqu'elle implique des transports à longue distance des animaux, et lorsque les normes minimales de protection des animaux pendant le transport ne sont pas respectées. Malgré tous les discours rassurants, les normes ne sont pas respectées en ce qui concerne les transports d'animaux vivants pour l'abattage dans des pays tiers du pourtour méditerranéen. Des bateaux inadaptés, mal ventilés, aux plafonds bas, des animaux serrés, dans leurs excréments, blessés, malades. Des transports par camion avec des animaux épuisés, les uns sur les autres, assoiffés, des jours d'attente aux frontières, dans la chaleur, etc. D'éventuelles maltraitements au déchargement, une continuation du transport à l'intérieur du pays de destination, d'éventuelles brutalités et cruautés, un abattage sans étourdissement. Plusieurs ONG observent ces transports en apportant les preuves des non conformités.⁸

Des efforts et formations ont lieu pour améliorer la situation.

La Commission européenne le sait parfaitement. Les filières essaient de (faire) croire que la majorité des transports se passent correctement. Le discours commun, stéréotypé, est de prétendre que sans ces exports, nos éleveurs disparaîtraient. Si vraiment la cruauté leur est indispensable, il vaudrait sans doute mieux que ceux-là disparaissent et que l'on trouve une valorisation énergétique pour maintenir ces prairies. D'autres éleveurs montreront, sans aucun doute, qu'il est possible de se passer de transports longs, et espérons-le, un jour, de transports tout court.⁹

8

- https://action.ciwf.fr/ea-action/action?ea.campaign.id=75380&ea.client.id=1758&utm_campaign=transport&utm_source=shared&utm_medium=link

- Les enquêtes de Animals Angels :

- 13.07.2017 | Transport with Bulls from Czech to Iraq <http://www.animals-angels.com/projects/investigation-data-base/view/archive/1970/01/01/article/13072017-bullen-aus-tschechien-auf-dem-weg-in-den-irak.html>

- 09.07.2017 | Transport of Heifers from Hungary to Turkey <http://www.animals-angels.com/projects/investigation-data-base/view/archive/1970/01/01/article/09072017-tiertransporte-in-die-tuerkei.html>

- 18.02.2017 | Transport of Young Cattle from Spain to Greece <http://www.animals-angels.com/projects/investigation-data-base/view/archive/1970/01/01/article/18022016-transport-mit-jungen-rindern-spanien-griechenland.html>

- 16.02.2017 | Inspection of Sheep Transport <http://www.animals-angels.com/projects/investigation-data-base/view/archive/1970/01/01/article/16022017-kontrolle-eines-schaftransport.html>

- 05.11.2016 | Inspection of Long Distance Transports, Germany - Turkey <http://www.animals-angels.com/projects/investigation-data-base/view/archive/1970/01/01/article/05112016-kontrolle-von-langstrecken-tiertransporten-deutschland-tuerkei.html>

- Les enquêtes de Eyes on Animals <https://www.eyesonanimals.com/category/our-inspections/transport/>

- L'enquête de Animal Welfare Foundation <https://www.animal-welfare-foundation.org/en/what-we-do/animal-transport.html>

Exemple Turquie : <https://www.animal-welfare-foundation.org/en/what-we-do/eu-animal-export.html>

⁹ <https://abattagealternatives.wordpress.com/>

Engraissement intensif des mâles

Revenons à l'engraissement standard des jeunes bovins en France. A l'âge de 5 à 8 mois ils sont emmenés en camion de la ferme où ils sont nés vers un atelier d'engraissement. Ils y resteront jusqu'à l'âge de 18 à 22 mois. Ils peuvent dépasser les 700 kg de poids vif déjà à 18 mois. Durant la phase d'engraissement intensif, aux concentrés, le gain moyen quotidien (GMQ) en poids est de 1,4 à 1,6 kg.

A l'arrivée dans l'atelier, les antibiotiques sont systématiques, tant ces jeunes animaux sont fragilisés. Interdire les antibiotiques ? Vu les risques de morbidité et mortalité, le plus important serait de mettre fin à cette fragilisation par le stress, au mélange d'animaux d'origines différentes, et au transport, et d'assurer une alimentation naturelle, saine, à base d'herbe.

Ces bovins, en majorité mâles mais aussi femelles, sont alors logés en stabulation dans des cases, le plus souvent de 8 à 16 animaux par case. Pour des raisons évidentes de santé animale les bâtiments modernes sont largement ouverts et bien aérés. En France, les cases sont souvent paillées, parfois en pente, mais le caillebotis intégral existe aussi. A l'étranger, le caillebotis intégral sans litière est encore plus fréquent. C'est l'inconfort garanti, inconfort physique et thermique. Avec le poids très élevé que ces animaux atteignent – selon l'âge plus de 700 kg – l'appui des onglons sur le caillebotis avec ses ouvertures est inconfortable et source de lésions. Quant à la surface qui leur est accordée, elle est sur paille de l'ordre de 4,5 m² par animal, sur caillebotis elle est moindre pour que les déjections soient bien poussées à travers les ouvertures par le piétinement. Toutefois la fiche réalisée lors de la Journée technique régionale en Bourgogne en 2016, recommande 6 m² par animal¹⁰ (avec 4-5 kg de paille par animal par jour) ; cela semble rarement respecté. Habituellement les cases offrent (nettement) moins d'un m² pour 100 kg de poids vif (approchant la fin de l'engraissement). L'idée des producteurs est aussi que le fait que le serrement des taureaux les tienne plus calmes et les empêche de s'exciter et de se battre.

A 100 ou à 1000, qu'est-ce que cela change pour l'animal ?

Une usine de 1000, 1200 voire 4000 jeunes bovins pose des problèmes en matière d'émissions et de traitement des effluents (qui sera forcément industriel). Elle aura des impacts en termes de transports (animaux, aliments, effluents). Mais il n'est pas évident que les animaux souffrent plus lorsqu'une ferme dispose de 100 cases que lorsqu'elle en possède seulement 10, dans la mesure où ces cases sont pareilles. Qu'il y ait 200 bovins ou qu'il y en ait plus que 1000, ce sont le type de case, les congénères, le chargement, le paillage, l'ambiance, l'alimentation, la surveillance, les soins, la réactivité, la compétence et la gentillesse des éleveurs, qui déterminent si les conditions sont relativement correctes (« moins pires » comme on dit) ou franchement mauvaises. Jamais une telle case ne peut remplacer un vaste pâturage et des mouvements et interactions libres, ni une alimentation naturelle au pré. Mais en voyant les cases de la ferme tant décriée des 1000 veaux (qui n'en sont pas) à St Martial le Vieux, on peut certainement affirmer qu'il y a pire en Europe. Un

¹⁰ http://www.sl.chambagri.fr/fileadmin/documents_ca71/03-espace-agriculteurs/votre-elevage/bovins-viande/JRT2016_Atelier4_Fiches1%C3%A010_Engraissement_JB_Charolais.pdf

enjeu essentiel est que ces animaux soient abattus en France, ce qui semble être le cas pour les jeunes bovins de St Martial le Vieux, et, il faut l'espérer (c'est moins sûr), tous à proximité (et qu'Intermarché ou un autre client ne les dirige pas sur un abattoir à distance). Dans le contexte actuel il ne sera pas facile, à court terme, de trouver mieux pour l'engraissement intensif de tous ces animaux. Il est par contre urgent de remettre à plat les modes de production et les stratégies de valorisation des bovins mâles, et de construire d'autres filières, avec d'autres aides. Des alternatives existent, encore faut-il en vouloir et ne pas les saboter. Encore faut-il les soutenir par des aides PAC plus pertinentes !

Engraissement intensif : l'exemple de l'Alsace

Prenons le cas de l'Alsace. Des exploitations céréalières en plaine se sont diversifiées avec des ateliers d'engraissement intensif de jeunes bovins de race à viande, en majorité importés de régions herbagères et ensuite considérés comme alsaciens. Leur alimentation utilise entre autres des sous-produits comme les pulpes de betterave de sucrerie et les drèches de brasserie, et évidemment du maïs et de l'orge, et aussi de la luzerne (très promue en Alsace entre autres en vue de la survie du grand hamster). Le gain moyen quotidien en poids peut dépasser 1,5 kg par jour, il est moindre si la part d'herbe dans la ration est plus grande.

Les autorités ont récemment autorisé un site d'engraissement de 1200 taurillons à Wintershouse. En amont de l'enquête, le Commissaire enquêteur était déjà convaincu qu'il fallait rapidement faire aboutir ce dossier. Les prix de la viande bovine s'effondraient, l'abattoir alsacien allait vers la cessation de paiement. L'autorisation de loger 1200 taurillons fut accordée. L'enquête publique considérait que les émissions d'ammoniac sont insignifiantes. Les gaz à effet de serre ne sont pas considérés.

Dans l'arène des pouvoirs

Le cas de l'Alsace mérite une petite excursion dans l'arène agri-politique. Des dirigeants de syndicat agricole et de Chambre d'agriculture étaient et sont engagés dans la production de jeunes bovins en stabulation. Il se trouve qu'un de ces éleveurs producteurs de jeunes bovins en Alsace, a présidé entre autres la FNB (Fédération nationale bovine), Interbev et le CIV (Centre d'information des viandes, organisme de lobbying ou, comme on dit aujourd'hui, *corporate political activity*), ainsi que la coopérative des producteurs de viande d'Alsace (dont l'abattoir a fini par être cédé pour un euro symbolique à Bigard), et que, au sommet de sa carrière, il était président du groupe du Parti Populaire Européen¹¹ au Parlement européen de 2007 à 2014. Il a toujours rejeté une stratégie de bien-être animal. L'Alsace n'a jamais promu ou développé une filière bovine de qualité herbagère. En mai 2015, le Collectif Plein Air a obtenu l'arrêt d'une publicité qui montrait un jeune bovin qui pâture, alors que cette catégorie d'animaux ne pâture jamais. De toute évidence, la différenciation positive d'une production bovine au pâturage peine à émerger si la volonté politique est de produire sans pâturage en plaine céréalière ou d'exporter sans plus.

¹¹ <https://www.euractiv.fr/section/agriculture-alimentation/news/epp-says-it-wants-no-hasty-reform-of-cap-before-2024/>

Par contre Interbev a engagé des échanges très confidentiels avec les grandes ONG environnementales, aboutissant à la publication d'une brochure commune¹² qui explicite consensus et dissensus. Activité politique de la filière envers des leaders d'opinion ? Ou dialogue sincère, sur des bases scientifiques objectives, pour sortir l'élevage bovin du gouffre dans lequel une certaine politique et un certain syndicalisme l'ont conduit ?

L'engraissement des femelles, facile au pré

Il se trouve que les femelles sont assez faciles à élever au pré, si cher aux environnementalistes et ceci pour d'excellentes raisons. Ainsi les génisses sont en priorité destinées à la consommation française et à certaines démarches dites de qualité. Ces génisses traditionnelles sont abattues entre 30 et 36 mois. Elles peuvent dès lors bénéficier de trois saisons de pâturage. Ce sont elles que l'on retrouve fréquemment chez les bouchers et dans les boucheries « *trad* » des grandes surfaces. L'engraissement des génisses à l'herbe fait, comme tout, l'objet d'intensification pour augmenter les performances¹³.

Toutefois il existe différents modes d'engraissement des génisses, avec différents âges d'abattage, selon les débouchés.¹⁴ Une part non négligeable des génisses est engraisée comme les mâles en stabulation, sans aucun pâturage, et de manière très intensive. Celles qui sont appelées « *babynettes* » sont abattues plus jeunes, vers 16 à 18 mois. Il existe aussi un marché « *halal* » pour des génisses abattues à l'âge d'un an.

De bonnes solutions pour valoriser les bovins mâles ? Bien-être et pâturage !

Quant aux mâles c'est une autre affaire. Il n'est pas si facile de sortir des troupeaux de gros taureaux au pré. Donc, ils restent en stabulation. C'est aussi une question de vitesse de croissance. En stabulation et aux concentrés, elle est imbattable. L'adaptation à l'industrie est possible, en produisant rapidement un grand nombre de carcasses homogènes.

Quant à l'agriculture biologique, elle prescrit que les taureaux de plus d'un an ont accès aux pâturages ou à un espace de plein air. Cependant durant la période de finition (jusqu'à 3 mois) les animaux peuvent rester enfermés, même en pleine saison de pâturage – une dérogation assez peu sympathique et discutable. Mais en tout cas le modèle de production de jeunes bovins en stabulation est impossible en bio. Le résultat n'est guère réjouissant : 70 % des broutards issus de troupeaux allaitants bio passent en engraissement conventionnel. Ceux qui imaginent qu'en bio l'éleveur serait responsable pour la bête qu'il fait naître jusqu'à son abattage, se trompent lourdement. Il n'en est rien.

¹² <https://www.fne.asso.fr/communiqués/interbev-fne-la-fondation-nicolas-hulot-green-cross-et-le-wwf-france-pr%C3%A9sentent-leur>

¹³ http://paturesens.com/wp-content/uploads/2014/09/Article-G%C3%A9nie-P%C3%A2tures_Septembre-2014.pdf

¹⁴ http://www.chambre-agriculture-normandie.fr/fileadmin/user_upload/National/FAL_commun/publications/Normandie/bv-production-genisse-boucherie-normandie.pdf

Toutefois la bio dispose de plusieurs pistes. C'est d'abord l'engraissement de bœufs (mâles castrés) au pâturage, parfaitement rodé. C'est ensuite la vente directe de caissettes de viande, ce qui permet d'abattre en fonction des animaux disponibles, quel que soit leur âge ou la couleur de leur viande : le client a confiance dans l'éleveur. La vente directe permet de se libérer du diktat d'une industrie exigeant des carcasses prédéfinies et homogènes voire anémiques pour les veaux, à date voulue, sans se préoccuper des saisons. Troisièmement, de nouvelles filières pourraient être créées.¹⁵ Ainsi a été lancé le « *baron bio* », un jeune bovin âgé de 12 à 16 mois. L'expérimentation conduite de 2009 à 2011 a exploré différents modes de conduite, s'intégrant dans l'alternance saisonnière entre stabulation et pâturage. Le seul point regrettable est l'acceptation (mais pas l'obligation !) d'une période de finition à l'auge même lorsque la saison est favorable au pâturage. Dans le même cadre a été explorée la production de veau bio, dans le but de valoriser des mâles de troupeaux allaitants. Dans cette approche il est décevant, pour ne pas dire proprement scandaleux, que la filière et le contrôle bio envisagent et acceptent une production de veau de race à viande, allaité par sa mère, mais enfermé en stabulation et ne profitant de sa mère qu'au moment de la tétée, car ciblant une couleur claire de la viande qui indique une certaine anémie.

La filière labellisée du Veau de l'Aveyron et du Ségala qui a le mérite de valoriser des mâles, pose un problème de fond : la différence et plus-value de cette production consistent justement à empêcher le veau à suivre sa mère au pâturage ! Le travail de l'éleveur consiste à mettre en œuvre deux tétées par jour, alors que dans la nature un veau tête environ six fois par jour (selon l'âge). L'éleveur fait rentrer les vaches à l'étable pour lâcher les veaux le temps de la tétée, puis ré-enferme les veaux dans leur case. Un non-sens. Ainsi Auchan, étant partenaire historique de cette marque, a enfoncé ces éleveurs dans une démarche contre nature, alors qu'il aurait été parfaitement possible de développer un label valorisant des qualités plus naturelles.

Quant aux filières de valorisation qui ne sont pas biologiques, le défi est forcément du même type. D'ailleurs, pour des filières herbagères, la différence entre bio et non-bio est faible. Or les marchés se définissent en fonction d'une certaine qualité de carcasse demandée. Ainsi des jeunes bovins mâles, sevrés à 6 mois et engraisés très intensivement en stabulation pour être abattus à moins d'un an, répondent à une demande d'Europe du Sud (ils sont exportés sous forme de viande). Le marché allemand aime bien des jeunes bovins montbéliards (race mixte, du système laitier surtout du Comté).

Dans toutes ces démarches les conditions de production s'adaptent à des critères de carcasse édictés. Cela s'appelle alors « qualité ». Or les critères de carcasse répondent à des goûts et à des habitudes, à des modes de découpe, à des idées préconçues, reposant sur une constante : l'absence d'information des consommateurs sur les impacts des systèmes d'élevage sur l'animal et sur l'environnement. Or c'est à ces idées préconçues et arbitraires que l'animal vivant doit être adapté pour fournir la carcasse souhaitée, en poids, en masse musculaire, en gras, en couleur, quitte à aller à contresens de toute saisonnalité et à être privé de pâturage et de mouvement.

¹⁵ <http://idele.fr/filieres/publication/idelesolr/recommends/engraisser-et-valoriser-ses-bovins-males-dans-la-filiere-viande-bio.html>

Et si on se souvenait du vieil adage « on mange ce qu'il y a » ? Ce que la nature nous donne ? Pourquoi dessaisonner des animaux et leur imposer des calibres et des couleurs, alors qu'on est prêt à comprendre que les fraises et les tomates ne poussent pas en hiver ?

Les critères de « qualité » ne sont nullement une fatalité. La vente directe le prouve bien, parce qu'elle permet à l'éleveur de se libérer de ces contraintes industrielles et même obscurantistes. La Suisse aussi l'a montré, en informant des consommateurs avec des labels qui font du sens.

Il serait possible de questionner autrement :

- **Quelle est la meilleure manière de produire pour l'animal ?**
 - **Quelle est la meilleure manière de produire pour l'environnement ?**
- et ensuite accessoirement traiter les questions de goût, de gras, de tendreté, de découpe et de valorisation des morceaux. C'est la viande hachée qui a le vent en poupe !

Une telle approche – transparente - permettrait de construire un mode de production et un produit avec une cohérence éthique et environnementale crédible. Un bon argument de vente – encore faut-il le vouloir, et le préférer à la confusion et à l'opacité.

Encore faut-il rémunérer la qualité éthique et environnementale et le travail au juste prix. Encore faut-il construire une politique agricole avec des aides aux pratiques vertueuses (à l'actif, au bien-être des animaux, aux services écosystémiques), au lieu de financer n'importe quoi et laisser la distorsion de concurrence détruire les emplois, la dignité humaine et animale, et la nature.